

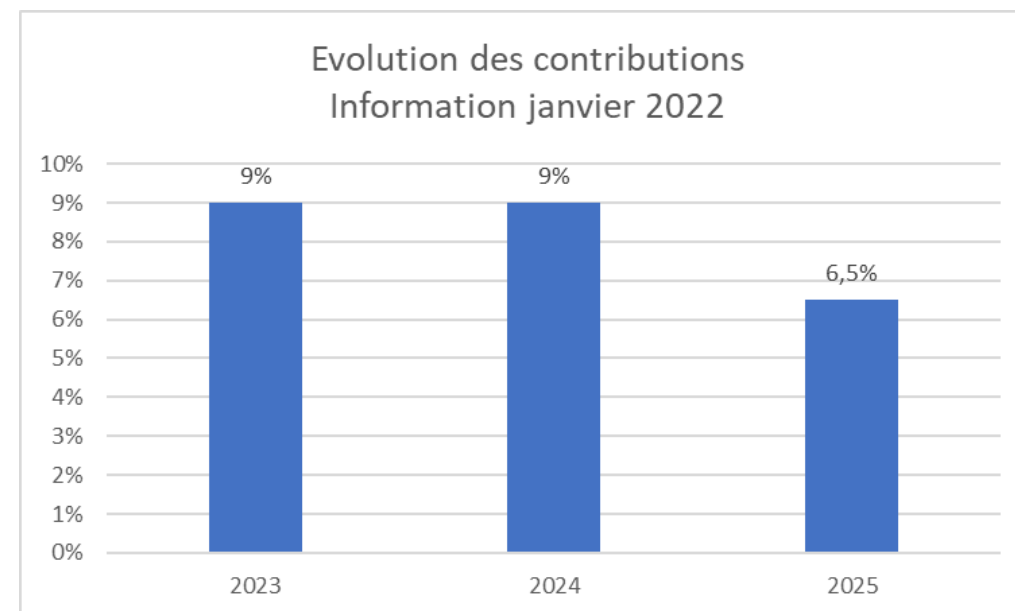


## POINT SUR LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

## Rappel de l'analyse prospective présentée lors du vote du Budget 2022

- Augmentation des dépenses supérieure à l'augmentation des recettes
- Dès 2022, le budget montre les premiers signes de l'effet ciseau
- Un emprunt annuel limité à 3 millions d'euros qui ne permet pas de financer les investissements
- Une épargne nette négative depuis 2021 qui se dégrade très rapidement
- Un taux d'épargne brute inférieur au 2<sup>ème</sup> seuil d'alerte dès 2022
- Un fonds de roulement qui passe en deçà du BFR à compter de 2023
- Une dégradation du ratio de désendettement et un risque accru de ne plus pouvoir emprunter

**Objectif de retour à une situation financière saine**  
**Evolution des contributions sur 2023-2024-2025**



## Une grave crise internationale impactant fortement les coûts

- L'absence de parité Euros/dollars : la dépréciation de la devise européenne face au dollars affecte le prix des importations en France (60% des importations sont facturées en dollars)
- La forte hausse récente de prix (dont le gaz) conduit la Banque centrale européenne (BCE) à prévoir un pic d'inflation début 2023, l'inflation annuelle est estimée à 5,5%
- Une inflation sous jacente (hors énergie et alimentation) de +4,8% sur les biens et services
- La hausse des taux amorcée par la BCE afin de contrer l'inflation galopante (+10,7% dans la zone euro) se prolongera sur 2023

## Des répercussions sur les budgets du Sitcom

- ▶ Intégration de l'évolution des prix sur les coût des matières premières, des matériaux, des prestations liée à la crise économique
- ▶ Prise en compte de l'évolution des taux d'intérêt
- ▶ Evolution de la TGAP
- ▶ Respect du calendrier national pour le tri à la source des biodéchets
- ▶ Nécessaire poursuite de la sécurisation des sites du Sitcom
- ▶ Blocage des possibilités d'optimisation de recettes sur les ventes d'électricité de l'UVE

## Les bases du travail pour la préparation budgétaire 2023

- ▶ Intégration des résultats prévisionnels 2022
- ▶ Simulation des recettes sur la base de tonnages stables mais en anticipant une évolution tarifaire entre 10% et 20% (redevances notamment)
- ▶ Travail des budgets en analysant toutes les lignes de dépenses afin d'optimiser au maximum les prévisions budgétaires
- ▶ Maintien des investissements d'optimisation de la collecte
- ▶ Démarrage des travaux GER sur l'UVE



## Une subvention d'équilibre stable : 500 000 € !



Augmentation des coûts d'achat, d'entretien... dont :

- +50 000 € sur l'achat des pièces
- +60 000 € sur électricité
- + 150 000 € sur le tri des emballages



Baisse des coûts, dont :

- -15 000 € sur le coût d'entretien des broyeurs
- -40 000 € suite à l'arrêt de la location d'un broyeur rapide (achat)
- Baisse du nombre de transports :
  - -120 000 € /2022 sur le transport des déchets non valorisables (absence de transport de sable en 2023)
  - Arrêt des transports de carton vers SAICA -15 000 €

## Les recettes du budget VALO

- ✓ Recettes qui intègrent une évolution à la hausse de nos prix de vente mais pas une évolution des tonnages
- ✓ Remboursement des dépenses de transport pour acheminement du bois vers la société EGGER = 250 000 €

# Budget UVE – une évolution des charges malgré un fonctionnement stable



## Sur la section de fonctionnement



**+200 000 €** sur les travaux d'arrêt usine  
Travaux de GER : **+400 000 euros**

**TGAP** TGAP : **+ 115 000€**



Eau : **+10%**

Gaz et EDF : **+17%**

**+20 000 €**

Achat de produits (*ammoniaque, bicarbonate*) : **+ 300 000€**  
*+550 000€ en 2022*



Analyse des fumées et gaz : **+ 10 000€**

Traitement des Refioms : **+ 120 000€**

Les intérêts d'emprunt : **+300 000 €**

Chapitre 011 : **+1 146 000€**

**+ 1,4 million € sur les dépenses réelles**

## La section d'investissement

- ▶ Baisse de 2,130 millions € du programme d'investissement
- ▶ Augmentation du remboursement du capital des emprunts de 489 000 €

# Le budget principal : évolution des coût et soutien du budget UVE

## Sur la section d'investissement



Les objectifs 2023 :

- ✓ **Renouvellement des équipements en fin de vie,**
- ✓ **Sécurisation des sites,**
- ✓ **Déploiement des nouvelles obligations réglementaires**



**Dépenses d'équipements : 7,9 millions €**

- Matériel de collecte fixe : 900 000 €
- Achats de conteneurs : 700 000 €
- Gros matériels plateforme : 720 000 €
- Renouvellement bennes : 440 000 €
- Sécurisation des déchetteries 550 000 €
- Déploiement biodéchets : 600 000 €
- Parc de véhicules : 850 000 €
- Travaux site de Messanges : 660 000 €



**Capital emprunt : 3 millions €**

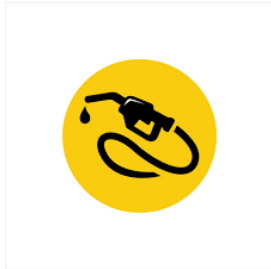


# Le budget principal : évolution des coût et soutien du budget UVE

## Sur la section de fonctionnement



Eau et électricité : **+40 000 €**



**+ 1 100 000 € // BP 22**

Dotations : **+ 500 000 €**

Subvention versée au budget UVE : **+ 1,2 million €**

Assurance bris de machine et perte d'exploitation : **+60 000 €**

+20% sur les coûts de location **soit 160 000 €**

Les intérêts d'emprunt : **+524 000 €** (dont **+470 000 €** liés aux taux)

Chapitre 012 : **+5,76%** de progression soit **900 000 €** dont :

- 325 000€ liés à l'évolution du GVT
- 465 000€ revalorisation de l'indice majoré
- 110 000€ liés à de futurs recrutements

*Sans oublier....*



Des surcoûts qui avaient été anticipés dès début 2022, intégrés à la prospective, et donc sans nouvel impact en 2023 :

- Augmentation de la TGAP (115 000 € pour 2023)
- Obligation réglementaire de la mise en œuvre d'une gestion des biodéchets (2 000 000 €)
- Le nécessaire engagement des travaux de GER sur l'UVE (400 000 €)
- Le maintien à un niveau élevé des tonnages collectés en déchetteries (*pour mémoire : +30% en 2022 par rapport à 2021*)



## Des surcoûts liés au contexte exceptionnel :

- L'augmentation des intérêts d'emprunt : 825 000 €
- L'augmentation du coût des énergies : 1 220 000 €
- L'augmentation du coût du tri des emballages grâce à nos bons résultats : 150 000 €
- L'augmentation des coûts de location : 160 000 €
- L'augmentation des coûts d'achat et des délais de livraison des véhicules : 300 000 €
- L'augmentation des coûts d'achat des matériels et prestations techniques: conteneurs, bennes, prestations techniques pour l'UVE... 700 000 €
- L'augmentation des coûts d'achat des produits de traitement des fumées : 300 000 €
- Mesures relatives aux charges salariales : 550 000 €

**Soit un montant total de 4 205 000 €**

**Qui se traduirait par une augmentation des contributions de 24,6% par rapport à 2022**



**Une action forte en faveur de la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes engagée dès 2022 et accentuée en 2023 :**

**En FONCTIONNEMENT :**

- Renégociation des coûts de la filière bois : 250 000 €
- Réduction des prestations de transport de déchets : 135 000 €
- Réduction de certaines locations d'engins/camions : 40 000 €
- Augmentation importante des tarifs de prestations du Sitcom (redevances et vente de produits et services) : 300 000 €
- Engagement concret dans la réduction des coûts de collecte des OM (secteur Pays d'Orthe en 2022, secteur Seignosse et ZA en 2023...) : 48 000 € en 2022 ; 150 000 € en 2023
- Développement de nouvelles filières de tri permettant de libérer du vide de four à l'UVE et ainsi optimiser nos recettes ; augmentation des soutiens d'éco-organismes
- Renégociation du contrat d'assurance de la flotte : 180 000 €
- Réduction du recours aux contractuels malgré un absentéisme élevé : 120 000 €
- Remplacement de contrats de prestation par de l'internalisation (via reclassements) : 120 000 €
- Engagement du Sitcom dans la mise en œuvre de la REP Bâtiment dès 2023 (impact financier en cours de chiffrage)



Une action forte en faveur de la maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes engagée dès 2022 et accentuée en 2023 :

**En INVESTISSEMENT :**

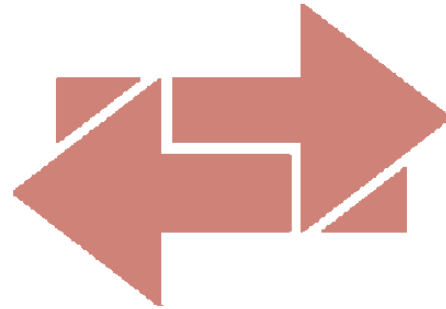
- Étalement sur trois ans de la mise en œuvre du projet Biodéchets (2024-2025-2026) malgré l'obligation réglementaire dès 2024 : 600 000 € en 2023 au lieu de 2 000 000 €
- Report, étalement et révision à la baisse du programme de renouvellement de la flotte PL : 800 000 € par an
- Report du projet de réhabilitation du centre de transit de Saint-Paul-lès-Dax : 3 000 000 €
- Étalement sur 3 ans de la mise en conformité des déchetteries sur la sécurité : 300 000 € par an
- Report des investissements sur les matériels de la plateforme (presse à balles, crible...) : 600 000 € par an
- Étalement du programme d'investissement de l'UVE : réduction de 2 M€ sur 2023

# En synthèse



Des efforts qui se traduisent par une maîtrise de l'envolée des coûts en 2023 :

**Des surcoûts imprévisibles**  
**4 205 000 €**



**Des économies durables**  
**1 818 000 €**

Un déficit résiduel de la section de fonctionnement de **2 387 000 €**

Un déficit résiduel de la section de fonctionnement de **2 387 000 €**



Les possibilités de réduction complémentaires de ce déficit ont été étudiées, mais n'ont pas permis de dégager des marges supplémentaires

# Analyse approfondie



En INVESTISSEMENT, cela aurait nécessité de :

**Réduire des dépenses d'équipement de 7,5M € à 4,9M€**

Pour atteindre l'objectif il faudrait :

- Reporter/réduire le projet de gestion des biodéchets
- Réduire les enveloppes d'achat de conteneurs
- Supprimer la sécurisation des déchetteries
- Supprimer les achats pour le renouvellement de bennes
- Supprimer le démantèlement de l'usine de Messanges



- **Gestion du risque par rapport aux usagers et agents**
- **Maintien des équipements vieillissants (nouvelles pannes, charges d'entretien, dégradation de l'outils de travail des agents...)**
- **Dégradation du service public**
- **Non-conformité au regard de la réglementation**
- **Arrêt de la grande majorité des projets et report sur les années à venir avec risque fort d'un nouvel effet entonnoir**
- **Remise en question des subventions projetées (ADEME, Région ...)**
- **Remise en question de la Feuille de Route 2021-2026**



# Analyse approfondie



En FONCTIONNEMENT, cela aurait nécessité, en complément, de :

## Réduire le déficit de fonctionnement de 1,2M€

Pour atteindre l'objectif il faudrait :

- Diminuer les charges de personnel (Absence de recrutement, très forte réduction de l'enveloppe contractuelle...)
- Réduire le virement interne vers le budget UVE
- Réduction du chapitre 011 : Enveloppe location, entretien, achats de pièces pour véhicule, achat de matériaux pour entretiens généraux, enveloppe communication, dotations de vêtements de travail...



- **Crédits disponibles inférieurs aux besoins de fonctionnement : fort risque de dégradation du service public (situation déjà critique fin 2022)**
- **Détérioration du climat social**
- **Incapacité à réagir face aux aléas...**

# 2023, un contexte de bases fiscales et de population favorable

En tenant compte à la fois de l'évolution des bases fiscales, et de la population

**Les recettes fiscales des EPCI augmenteront mécaniquement en 2023 de plus de 9%**

LesEchos

Idées Économie Politique Entreprises Finance - Marchés Monde Bourse Tech-Médias Start-up Régions Patrimoine Le

## Budget 2023 : vers une hausse de 7 % de la base de calcul de la taxe foncière

Les valeurs locatives qui servent de base de calcul à la taxe foncière pour 2023 devraient suivre l'indice des prix à la consommation. Cette règle, qui sera préservée dans le projet de loi de finances, n'empêchera pas les maires de faire un geste pour les propriétaires.

Lire plus tard Commenter Partager Budget de l'Etat et impôts Inflation



# Au final, un impact complémentaire sur les contributions

Si le Sitcom souhaite poursuivre sur ses engagements de la Feuille de Route 2021-2026, tout en réduisant tous les postes de dépenses possibles, il conviendrait de solliciter une contribution complémentaire sur 2023 auprès des EPCI.

**Cette contribution complémentaire s'élèverait à + 8,8 %, soit +17,8 % au global** (amorties en partie par la dynamique des bases et du territoire)

